

**COMMUNE DE GRIGNON****Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2024.04.08\_09**

**Le 8 avril deux mil vingt-quatre**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents :** Annette BELLANGER – Lina BLANC- Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY- Virginie GARDET- Valérie MATHE- -Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusés :** André CARRABIN (pouvoir à François RIEU) –MARGUERIE Jean-Pierre (pouvoir à Pascal DUMONT) - Thierry BINET- Stéphanie MARTIN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : le 26 mars 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 13

Excusés : 3

Absents : 4

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20240408-2024-04-08-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024  
Publication : 18/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Rapporteur : Pascal DUMONT

**DÉLIBÉRATION 9 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR ÉTUDE DE FAISABILITE MISE EN PLACE DE POMPE A CHALEUR GÉOTHERMIQUES BATIMENTS COMMUNAUX (MAIRIE-ÉCOLES).**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux (mairie – école). Après le projet de changement des fenêtres et des volets, il s'agit d'envisager le changement de mode de chauffage.

Pour cela une étude de faisabilité préalable est nécessaire.

Le montant estimatif de cette étude est d'environ : **90 850.00 € HT**. Monsieur le Maire propose donc de valider le plan de financement suivant et de solliciter les subventions les plus élevées possibles.

## PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Etude de faisabilité- mise en place de pompes à chaleur géothermiques	90.850 €	Subvention ARLYSERE	30 % sur la base du montant de l'étude de faisabilité et du forage de reconnaissance	26.510.00 €
		Subvention FONDS VERT	50% sur la base de l'étude de faisabilité 90.850€	45.425.00€
<b>TOTAL HT</b>	<b>90.850 €</b>	<b>TOTAL subventions attendues</b>		<b>71 935.00 €</b>
TVA 20 %	18 170.00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		37 085.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>109 020.00 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>109 020.00 €</b>

**Ouïe cet exposé, le Conseil municipal après en avoir délibéré par :**

Abstentions	1 (V. MATHE)
Contre	
Pour	14

- ➔ **APPROUVE** le projet d'étude de faisabilité – mise en place de pompes à chaleur géothermiques bâtiments communaux (mairie – école) ;
- ➔ **APPROUVE** le coût prévisionnel de l'étude de faisabilité pour un montant de 90 850€ HT 109 020.00 TTC ;
- ➔ **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître la participation financière d'ARLYSERE.
- ➔ **DEMANDE** à ARLYSERE la subvention la plus élevée possible ;
- ➔ **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune ;
- ➔ **SOLLICITE** une dérogation pour effectuer les travaux avant l'obtention de la subvention ;
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

GRIGNON, le 8 avril 2024.

Le Maire,  
François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
Et de la publication, le